

demande de l'AVANCE et/ou la GARANTIE ↓ **LOCA-PASS**

- * **l'AVANCE LOCA-PASS** (financement du dépôt de garantie : avance sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur 36 mois maximum avec des mensualités minimales de 15€.)
- * **la GARANTIE LOCA-PASS** (garantie de paiement de loyers et de charges.)

* cochez la case

bénéficiaires :

salariés des entreprises assujetties au 1% logement
(de + ou - 10 salariés)

jeunes de - de 30 ans

les jeunes chômeurs (bénéficiant d'un droit aux Assedic) ; les jeunes en formation au sein d'une entreprise. Les jeunes en CDD ; les étudiants justifiant d'un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de trois mois, en cours au moment de la demande d'aide, ou au cours des six mois précédant la demande d'aide, d'un ou plusieurs contrats à durée déterminée pour une durée cumulée minimale de trois mois ou justifiant d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande d'aide ; les étudiants boursiers d'état ; les saisonniers.

sont exclus du dispositif : les fonctionnaires titularisés dans un emploi permanent de la Fonction Publique de l'état, territoriale ou hospitalière ; les jeunes non émancipés.

dépôt du dossier : à l'accueil, par courrier ou sur rendez-vous le lundi : 14h / 17h - du mardi au vendredi : 09h / 12h 14h / 17h

10 rue Danièle Casanova BP 283 28005 Chartres cedex
tel 02 37 18 56 50 fax 02 37 36 39 52 contact@cil28.com

lasolutionlogement



www.cil28.com

	locataire	co-locataire
	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M ^{lle}
nom		
nom de jeune fille		
prénom(s)		
né(e) le		
lieu de naissance (ville et département)		
nationalité		
situation de famille	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacs <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> pacs <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve)
nombre d'enfants ou personnes à charge		
adresse actuelle		
code postal, ville		
téléphone		
situation professionnelle		
employeur		
date d'embauche		
revenus mensuels moyens	€	€
autres (préciser : Assedic, RMI, pension, retraite, Caf...)	€	€
loyer actuel (charges comprises)	€	€
crédits en cours	€	€

la déclaration

Je (nous) soussigné(s) atteste(ons) sur l'honneur que je (nous) n'ai (n'avons) ni déposé un autre dossier de demande d'AVANCE et de GARANTIE LOCA-PASS auprès d'un autre Cil/CCI pour le même logement, ni obtenu une aide loca-pass d'un autre Cil/CCI pour le même logement et reconnais(sons) avoir connaissance des dispositions applicables en cas de cumul d'aides rappelées dans le texte ci-dessous*. Je (nous) m' (nous) engage(ons) à ne pas avoir déposé de dossier auprès de la commission de surendettement de la Banque de France en vue de l'élaboration d'un plan de redressement ou de ne pas bénéficier d'un tel plan au moment de la demande d'AVANCE LOCA-PASS. Je (nous) certifie(ons) l'exactitude des renseignements fournis et reconnais(sons) avoir été informé(s) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de la présente AIDE LOCA-PASS devraient être immédiatement remboursées au Cil d'Eure-et-Loir sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

l'AVANCE LOCA-PASS

J' (nous) ai (avons) bien noté qu'en cas d'accord avec le Cil pour financer le dépôt de garantie sollicité, celui-ci se fera sous forme d'avance sans intérêt et me (nous) sera versé directement ou au bailleur après acceptation définitive par moi (nous) de l'offre de prêt émise par le Cil et après signature du bail, le cas échéant de son annexe relative à la dite avance, par les parties.

la GARANTIE LOCA-PASS

J' (nous) ai (avons) bien noté également qu'en cas de mise en jeu de la garantie de paiement de loyers et charges, limité à 18 mois (ou à 36 mois dans le cadre de la loi Besson, si le Cil a réservé le logement) les fonds seront versés au bailleur à charge pour moi (nous) de les rembourser au Cil sur une durée maximale de trois ans.

Je (nous) choisis(sons) une durée de remboursement du prêt de 12 mois 24 mois 36 mois

le Cil d'Eure-et-Loir se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis

fait à _____ le _____

signature du locataire

signature du co-locataire

*dispositions relatives au cumul d'aides : Le demandeur peut cumuler une GARANTIE LOCA-PASS avec une autre garantie de même nature accordée par une personne physique ou morale, à l'exception du FSL. Le demandeur ayant déjà obtenu une AVANCE et/ou une GARANTIE LOCA-PASS pour un précédent logement peut présenter une nouvelle demande d'aide pour une nouvelle résidence principale dès lors qu'il a honoré ses engagements.

bailleur

nom ou raison sociale

représenté par

adresse

code postal

ville

tel

fax

email

les caractéristiques du logement

nature du parc social Besson privé conventionné libre

type de logement

surface habitable

m²

adresse

code postal

ville

montant du loyer

€

montant des charges

€

montant du loyer et des charges garanties

€

montant du dépôt de garantie

€

date de signature du bail

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

date d'entrée dans le logement

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □

le destinataire du montant de dépôt de garantie

nom

adresse

code postal

ville

la déclaration

Je soussigné(e)

le bailleur ou son représentant certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et, en cas d'accord avec le Cil pour l'octroi de l'aide ou des aides demandées par le locataire, m'engage à louer le logement à ce dernier aux conditions indiquées dans la présente page.

l'AVANCE LOCA-PASS

J'ai bien noté qu'en cas d'accord avec le Cil pour financer le dépôt de garantie sollicité, les fonds seront versés au destinataire précisé ci-dessus sur présentation d'une copie du bail et, le cas échéant de son annexe relative à la dite avance, signée par les deux parties.

la GARANTIE LOCA-PASS

J'ai bien noté également que la garantie de paiement de loyers et charges, limité à 18 mois (ou à 36 dans le cadre de la loi Besson si le Cil a réservé le logement), sera matérialisée dans une annexe au bail et que la mise en jeu de la garantie est subordonnée à la défaillance du locataire après une première mise en demeure restée infructueuse. Le décompte présenté au Cil fera apparaître le montant de l'APL ou AL directement versé au bailleur et qui viendra en déduction.

fait à

le

signature du bailleur

les pièces à joindre en photocopies par le locataire et le co-locataire

AVANCE et/ou GARANTIE LOCA-PASS

selon votre situation actuelle

<input type="checkbox"/> pour les couples mariés ou non avec enfant(s) livret de famille complet	X
<input type="checkbox"/> pour les célibataires ou les couples non mariés sans enfant cartes d'identité recto verso	X
<input type="checkbox"/> pour les étrangers carte de séjour	X
<input type="checkbox"/> salarié contrat de travail ou certificat employeur mentionnant le type de contrat, la durée et le montant de la rémunération dernier bulletin de salaire	X X
<input type="checkbox"/> demandeur d'emploi notification de droit Assedic (montant et durée du droit) dernier avis de paiement Assedic	X X
<input type="checkbox"/> étudiant boursier d'état notification de la bourse scolaire (même conditionnelle) carte de scolarité de l'année en cours	X X

dans tous les cas

dernier avis d'imposition ou de non imposition, et à partir du mois de mars la dernière déclaration	X X
relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire de l'aide	X
dernier relevé de compte bancaire	X
relevé d'identité bancaire du bailleur	X

Tout dossier incomplet sera retourné. Tous ces renseignements sont indispensables pour nous permettre de vous répondre dans les meilleurs délais.

"Certaines des réponses au présent questionnaire sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus de l'aide demandée les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés".